

Le 18 AVR. 2024

Bureau du courrier

864 Avenue de la Méridienne 48100 MARVEJOLS

SAS au capital de 100000 euros – RCS Mende 750247959 – N° TVA FR 24 750247959

Mme DREAL

PREFECTURE DE LA LOZERE
Rue du Faubourg Montbel
48000 MENDE

Marvejols, le 15 avril 2024

Objet : demande de prolongation de l'autorisation d'exploiter de la carrière lieudit « La Grande Devèze commune de Saint Laurent de Muret »

P.J. : Note de calcul d'actualisation des garanties financières

Copie : M. Nathan ROSALIE Inspecteur des ICPE – DREAL UID Gard-Lozère

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Préfet

Notre société la SAS S2M-MERIC a été autorisée à se substituer à la société EURL MERIC en vigueur de l'arrêté 2012145-0006 du 24 mai 2012 pour l'exploitation de la carrière à ciel ouvert de sables et graviers située sur le territoire de la commune de Saint Laurent de Muret au lieudit « La Grande Devèze ».

L'exploitation de cette carrière a été autorisée par l'arrêté préfectoral n° 99-1309 du 17 juin 1999 pour une durée initiale de 25 ans et complétée par un arrêté complémentaire n°2021-245-004 du 02 septembre 2021 relatif aux tirs de mine sur le site.

A ce jour une grosse partie des surfaces autorisées n'ont pas encore été exploitées et la SAS S2M-MERIC souhaite déposer un dossier de renouvellement-extension pour une durée de 30 ans pour pérenniser l'exploitation de cette carrière.

Cependant des événements ont largement retardé la maîtrise foncière indispensable à cette demande. En effet Mme Marie Thérèse MERIC qui était la propriétaire des terrains sur lesquels est située la carrière est décédée le 14 avril 2022. La succession de Mme MERIC a duré une longue période et désormais les terrains concernés sont officiellement devenus la propriété de ses deux nièces à savoir Mme NEVEU Annie et Mme JUERY Gisèle.

Ses héritières ont accepté après un long temps de réflexion de renouveler le contrat de fortagage avec la SAS S2M-MERIC en vue de poursuivre l'exploitation de leurs terrains, le contrat en question étant en cours de rédaction auprès de l'office notarial BESSE à Saint Flour.

Par ailleurs la SAS S2M-MERIC a pris attache auprès d'un bureau d'études spécialisé afin de préparer le dossier de demande de renouvellement et extension de la carrière. Toutefois l'élaboration d'un tel dossier incluant les différentes études nécessaires nécessite un délai se comptant en plusieurs années.

Aussi nous sollicitons de votre part l'obtention d'une prolongation de durée de trois ans de l'arrêté 99-1309 du 17 juin 1999 et 2021-245-004 du 02 septembre 2021 sur les mêmes parcelles et dans les mêmes conditions d'exploitation afin de disposer du temps nécessaire pour préparer et déposer le dossier de demande de renouvellement-extension qui concernera une durée de 30 ans.

L'actualisation du montant des garanties financières est jointe en annexe à ce courrier. Nous vous fournirons l'acte de cautionnement solidaire pour cette nouvelle période de trois ans dès lors que la présente demande aura été acceptée.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre requête et en espérant que vous y donnerez une suite favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Gérant
François MOULIN





864 Avenue de la Méridienne 48100 MARVEJOLS
SAS au capital de 100000 euros – RCS Mende 750247959 – N° TVA FR 24 750247959

NOTE DE CALCUL
ACTUALISATION DES GARANTIES FINANCIERES
Période du 01/07/2024 au 01/07/2027

Montant de garantie financière prévu dans l'arrêté préfectoral d'exploitation n°99-1309 du 17/06/1999 : 378607 €

Actualisation prévue dans l'arrêté suivant l'indice TP01 à l'issue de chaque période quinquennale.

Formule d'actualisation :

$$C_n = C_r \times (\text{Index } n / \text{Index } r) \times ((1 + \text{TVA } n) / (1 + \text{TVA } r))$$

C_r = montant de référence des garanties financières = 378607

Index n = dernier indice TP01 connu = 846,8 (janvier 2024)
= 129,6 (indice base 2010) x 6,5345 (coeff de raccordement)

Index r = indice TP01 utilisé pour l'établissement du montant de référence = 416,20 (février 1998)

TVA n = taux de TVA applicable lors de l'actualisation = 0,20

TVA r = taux de TVA applicable lors de l'établissement du montant de référence = 0,206

$$C_n = 378607 \times (846,8 / 416,20) \times (1,20 / 1,206)$$

C_n = Montant des garanties financières actualisées = 766481 €